



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001015

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2,
puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 5.1) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISSON) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) Pirey : Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Talley : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Étaient absents : Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chernaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Gennes : Jean SIMONDON La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beauré : Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, J.F. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, J.M. BOUSSET.

Mandataires : G. VERRON, J. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. FAIVRE.

Objet : Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : avenant de prolongation de la convention AMIMAC

Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : avenant de prolongation de la convention AMIMAC

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire nouvelle (crédits déjà versés à OSEO)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de prendre en compte l'évolution du projet AMIMAC, projet collaboratif labellisé en 2006 par le Pôle des Microtechniques. Ce projet a fait l'objet le 17 novembre 2006 d'une décision de financement de la CAGB de 151 550 € au profit de l'institut de recherche FEMTO-ST, et d'une convention avec l'ENSMM, organisme de tutelle. Par délibération du 12 février 2009, cette convention a été prolongée au 28 février 2010. Ce rapport propose une nouvelle prolongation de la convention ENSMM-CAGB jusqu'au 31 décembre 2010, à la demande de l'ENSMM.

I. Rappel concernant le projet AMIMAC

Le projet AMIMAC (ou apport des microtechniques pour l'augmentation des performances et de la fiabilité des machines tournantes électriques embarquées) fait partie d'une plateforme technologique **SPIRES** dédiée au développement de machines tournantes électriques embarquées pour applications extrêmes (ferroviaire, militaire, marine, ...). Cette plateforme est fédérée par ALSTOM Transport Ornans, l'ENSMM et un chef de file PME. Ce projet est composé de 4 sous-projets, PERFO-DEC, FAME, RACER et SEME faisant appel à un consortium de partenaires adaptés. Ces sous-projets adaptent et mettent en œuvre des techniques relevant du Pôle de compétitivité des Microtechniques de Franche-Comté. Ce projet collaboratif a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté le 17 novembre 2006 en faveur du financement de FEMTO-ST via une convention avec l'ENSMM, à hauteur de 151 550 €.

Coût du projet et financements associés :

Coût du projet : 5 162 436 €,

Modalités de financement prévues en 2006 :

- Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE) : 1 400 085 €,
- Fonds Régional d'Aide à l'Innovation (FRI) : 162 989 € dont 45 036 € de financement de la CAGB au profit de PME du Grand Besançon,
- CG 25 : 223 106 € au bénéfice de l'ENSMM,
- **CAGB : 151 550 € au bénéfice de FEMTO-ST.**

II. Demande de prorogation de la convention ENSMM-CAGB

Prévu dans le cadre d'une convention de deux ans, ce projet collaboratif a subi un retard sur le plan technique, dû principalement aux délais de signature d'un accord de consortium entre l'ensemble des PME partenaires, ALSTOM, ENSMM et Université de Franche-Comté.

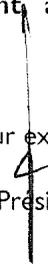
A ce titre, et à la demande de l'ENSMM, il est sollicité aujourd'hui une prolongation de cette convention pour une durée de 10 mois, soit jusqu'au 31/12/2010, dans le cadre d'un avenant.

M. BODIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant de prolongation de la convention avec l'ENSMM pour le financement du projet **AMIMAC**,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

REC 19.FEV 2010

Grand
Besançon



Avenant n°2
à la CONVENTION FINANCIERE
Pour la mise en œuvre du projet AMIMAC
dans le cadre de la stratégie
du Pôle de compétitivité microtechniques
de Franche-Comté

ENTRE D'UNE PART

la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sise 4, rue Gabriel Plançon, 25043 BESANÇON cedex, représentée par son Président Jean-Louis Fousseret dûment habilité à signer par une délibération du conseil de communauté du 11 février 2010, ci-après dénommée la "CAGB".

ET D'AUTRE PART

L'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechnique, sise au 26, chemin de l'Epitaphe, 25 000 BESANÇON, représentée par son Directeur Monsieur Bernard CRETIN, dûment habilité, ci-après dénommée "l'ENSMM".

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 de la convention en date du 15 décembre 2006 relatif au délai de validité est modifié. La présente convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2010.

Article 2 :

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

Fait à Besançon, le

En 3 exemplaires

Pour l'ENSMM

Bernard CRETIN
Directeur

Pour la CAGB

Jean-Louis FOUSSERET
Président
Maire de Besançon